

Discours de Mme Ebeling, chargée d'affaires de l'ambassade allemande à N'Djaména lors de la célébration de l'adhésion du Tchad à la Convention sur l'eau

21 Novembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Chers invités,

Tout d'abord, je souhaite vous remercier, au nom de l'Allemagne, d'assister aujourd'hui aux festivités à l'occasion de l'adhésion du Tchad à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (la Convention sur l'eau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, UNECE).

J'adresse toutes mes félicitations au Tchad qui est la première Partie, avec le Sénégal, à avoir joint cette Convention depuis que celle-ci a acquis le statut de cadre juridique mondial en 2016. C'est là une étape historique, non seulement pour le Tchad, mais aussi pour la région, pour la Convention sur l'eau elle-même et pour toute la communauté internationale.

Frank-Walter Steinmeier, ancien ministre fédéral des Affaires étrangères et actuel président de la République fédérale d'Allemagne, disait il y a quelque temps :

« La phrase "L'eau, c'est la vie" fait partie des sagesses de l'humanité depuis des millénaires. Et pourtant, partout dans le monde, nous faisons souvent mauvais usage de l'eau. Les crises de l'eau comptent parmi les plus grands dangers de notre planète. La pénurie de l'eau ne touche pas seulement les individus, elle entrave aussi le développement économique de régions entières. Cela peut conduire à des tensions sociales et politiques et mettre en danger la paix et la stabilité. »

Il existe dans le monde entier plus de 270 bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers qui représentent environ soixante pour cent des écoulements d'eau à l'échelle mondiale ; en même temps, ces régions abritent quelque quarante pour cent de la population terrestre. De par sa propre expérience, l'Allemagne sait que le partage des ressources en eau représente un grand défi pour les pays.

Nous avons signé la Convention en 1992 et l'avons ratifiée en 1994. Elle est entrée en vigueur en octobre 1996 et compte actuellement 43 Parties.

La Convention sur l'eau est une aide précieuse pour la coopération transfrontalière entre l'Allemagne et ses voisins dans le domaine de l'eau. À la base de plusieurs commissions fluviales établies avec nos partenaires, elle nous a permis en effet d'orienter notre action en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de nos efforts transfrontaliers conjoints.

Concrètement, nous avons créé entre les années 1950 et les années 1990 six commissions fluviales internationales et quatre commissions bilatérales. Les commissions internationales concernent le Danube, l'Elbe, l'Oder, la Meuse, le Rhin et la Moselle-Sarre, les quatre commissions bilatérales ont été mises en place avec l'Autriche, la Tchéquie, la Pologne et les Pays-Bas.

Or aujourd'hui ce sont avant tout les régions plus sèches de notre planète qui subissent les effets du changement climatique. Le lac Tchad, l'un des plus grands du continent africain, a déjà perdu quatre-vingt-dix pour cent de sa surface en raison de l'effet de serre, de la consommation d'eau excessive et de la sécheresse continue, entraînant la destruction des moyens de subsistance et de la biodiversité, si précieuse. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a d'ailleurs reconnu que les conséquences négatives du changement climatique ainsi que l'altération du système écologique comptent parmi les facteurs accentuant l'instabilité de la région du lac Tchad.

Dans son rapport pour l'année 2017, le Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix constate que l'eau n'est pas seulement un moteur du développement social et économique mais aussi de la paix et de la sécurité. L'accès à l'eau est un élément clé susceptible de déclencher des conflits et des mouvements d'exode de masse. Aussi, étant donné que la coopération permet de renforcer la résilience et la stabilité en évitant les conflits et en consolidant la paix, l'Allemagne félicite le Tchad de son adhésion à la Convention sur l'eau et lui propose de s'appuyer sur sa longue expérience dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau partagées. Avec les autres États parties, le Tchad pourra, tout comme l'Allemagne, contribuer activement au travail de la Convention et jouer un rôle de précurseur en tant que premier membre ne faisant pas partie de l'espace de l'UNECE.

En adhérant à la Convention sur l'eau, le Tchad lance un signal fort.

Vous savez tous que le multilatéralisme affronte ces temps-ci de nombreux et puissants adversaires. Aussi suis-je d'autant plus heureuse d'être ici aujourd'hui, face à des personnes qui souhaitent faire avancer ce pays et la région du lac Tchad en coopération avec *les autres*. Je suis profondément convaincue que l'on accomplit davantage ensemble que seul.

La Convention va continuer de gagner de l'importance en tant qu'instrument mondial, comme en témoigne la participation d'un grand nombre de pays encore non adhérents à ses réunions, ses ateliers et, tout récemment, à la 8^e conférence des États parties organisée à Astana en octobre dernier, qui fut un succès. En effet, vingt pays ont exprimé à cette occasion leur volonté de se joindre à la Convention, notamment des États africains. Pour eux, le Tchad sera un modèle qui encouragera d'autres intéressés à engager le même chemin, celui de la coopération.

La coopération n'est possible que lorsque les pays se font confiance et qu'ils obéissent aux mêmes principes. À travers son adhésion à la Convention sur l'eau, le Tchad montre qu'il se consacre à l'idée de la coopération. D'autres suivront cet exemple. Dans ce contexte, la

Convention sur l'eau nous offre un cadre pour parler un « langage commun », pour échanger, pour apprendre des expériences de nos partenaires et pour évoluer ensemble et durablement.

C'est ensemble que nous aborderons les grandes épreuves autour de l'eau. Je pense notamment à l'impact du changement climatique sur la situation en matière d'eau ou aux liens entre l'eau et de nombreux autres domaines de l'écologie et de la société, comme le droit fondamental à l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires ; je pense également au monde de l'économie, de l'industrie, à la biodiversité, à l'énergie, à l'agriculture, etc.

En tant qu'États parties à la Convention sur l'eau de l'UNECE, nous formons une communauté qui relève les défis nationaux en se soutenant mutuellement. De cette façon, chaque pays évite de devoir réinventer la roue, au contraire. Grâce à mutualisation du savoir-faire, de l'innovation et des expériences, nous pourrions mieux coopérer au sein des commissions fluviales afin d'obtenir de meilleurs résultats, pour nos sociétés, aujourd'hui et demain.

Je vous souhaite à tous d'y réussir pleinement !

Merci de votre attention.